



litige suite à la pose d'une cuisine

Par **colombo**, le **14/08/2009** à **17:34**

Bonjour,

J'ai acheté une cuisine (modèle expo+ meubles neufs) à une entreprise régionale qui fabrique, vend et installe. La pose a été bien faite et la date prévue a été respectée mais à la fin de l'installation, j'ai refusé de régler le solde restant (10%) car j'ai constaté des anomalies que j'ai signalées au recto du certificat de fin de travaux : robinet de l'évier non fonctionnel (manquent 2 pièces), table de cuisson non fonctionnelle (manquent les gicleurs), différence de couleurs entre les meubles "expo" et les meubles neufs, profondeur du plan de travail hydrofuge destiné à recevoir le carrelage insuffisante (suite à la demande du vendeur, j'avais bien précisé l'épaisseur de mon carrelage, mais à l'appui et conservés), plinthes manquantes. Les pièces manquantes ont été commandées il y a un mois. Le vendeur est venu constaté 6 jours après la fin des travaux les défauts mais il en conteste l'existence sauf pour les pièces manquantes. Il m'a assuré oralement qu'il allait me rappeler dans 10 jours pour me tenir au courant de l'arrivée des pièces manquantes, mon exigence étant que ce problème soit résolu dans les plus brefs délais. Je n'ai à ce jour (soit 10 jours après la date prévue) aucune nouvelle du vendeur et cela fait un mois que ma cuisine a été posée. Que dois-je faire? MERCI.